

- Faculté des sciences économiques
- www.unine.ch/seco

### Dissertation (5ZZ2001)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Master en finance</b>	<b>Mémoire/dissertation 1</b>	<b>mémoire / dissertation: 1</b>	30

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

#### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps, Semestre Automne

#### Objectifs:

##### Stage et mémoire de stage

1/ Si l'étudiant désire effectuer un stage au dernier semestre d'études, il doit en faire la demande auprès du Comité scientifique en temps utile avant le début du stage et au plus tard à la fin du semestre qui précède le stage en précisant le thème de son mémoire de stage, l'enseignant responsable pressenti pour sa supervision, ainsi que le nom de l'entreprise qui s'est déclarée prête à l'accueillir en stage. L'enseignant responsable est un professeur du master ou un autre enseignant, titulaire d'un doctorat, agréé par le Comité scientifique. En cas de refus de la demande, l'étudiant peut présenter un ultime projet dans un délai d'un mois maximum.

2/ Ne sont autorisés à présenter une demande d'agrément de stage que les étudiants ayant préalablement acquis au moins 54 crédits ECTS, dont ceux du tronc commun obligatoire du premier semestre et des autres enseignements obligatoires de la première année, dans le cadre du MScF.

3/Le stage est supervisé par l'enseignant responsable et donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un mémoire qui donne droit à 30 crédits ECTS en cas de réussite selon le présent règlement.

4/La durée et les modalités du stage sont fixées par le plan d'études. Afin d'en documenter précisément les éléments constitutifs, le stage, une fois autorisé, fait l'objet d'une convention particulière avec signature tripartite: Comité scientifique, étudiant et entreprise.

5/ Le mémoire de stage, dont le sujet et le plan ont préalablement été approuvés par l'enseignant responsable de sa supervision doit être déposé avant la fin de la vingt-troisième semaine de l'année civile concernée. La soutenance, devant une commission comprenant l'enseignant responsable, le répondant de l'entreprise où s'est déroulé le stage et au moins un expert, aura lieu avant la fin de la vingt-septième semaine de la même année.

##### Mémoire de recherche

- Le mémoire de recherche, dont le sujet a préalablement été approuvé par un professeur du MScF ou par un autre enseignant, titulaire d'un doctorat, agréé par le Comité scientifique (enseignant responsable), doit être déposé avant la fin de la vingt-troisième semaine de l'année civile concernée. La soutenance, devant une commission comprenant l'enseignant responsable et au moins un expert, aura lieu avant la fin de la vingt-septième semaine de la même année.

#### Forme de l'évaluation:

##### Mémoire de stage

- Le mémoire de stage, dont le sujet et le plan ont préalablement été approuvés par l'enseignant responsable de sa supervision doit être déposé avant la fin de la vingt-troisième semaine de l'année civile concernée. La soutenance, devant une commission comprenant l'enseignant responsable, le répondant de l'entreprise où s'est déroulé le stage et au moins un expert, aura lieu avant la fin de la vingt-septième semaine de la même année.

- Le mémoire de stage et sa soutenance sont évalués conjointement. Une note inférieure à 4 est jugée insuffisante et ne donne pas droit aux 30 crédits ECTS. L'enseignant responsable peut alors demander à l'étudiant une version révisée. L'étudiant doit la rendre avant la fin de la trente-cinquième semaine de la même année. En cas de nouvel échec, l'étudiant est définitivement éliminé.

- Seuls les étudiants ayant préalablement acquis 90 crédits ECTS dans le cadre du programme de master, dont ceux des enseignements obligatoires de la série du premier semestre de tronc commun et de tous les autres enseignements obligatoires, sont autorisés à présenter leur mémoire de stage.

##### Mémoire de recherche

- Le mémoire de recherche et la soutenance sont évalués conjointement. Une note inférieure à 4 est jugée insuffisante et ne donne pas droit aux 30 crédits ECTS. L'enseignant responsable peut alors demander une version révisée à l'étudiant qui doit la rendre avant la fin de la trentecinquième semaine de la même année. En cas de nouvel échec, l'étudiant est définitivement éliminé.

- Seuls les étudiants ayant préalablement acquis 90 crédits ECTS dans le cadre du programme de master, dont ceux des enseignements obligatoires de la série du premier semestre de tronc commun et de tous les autres enseignements obligatoires, sont autorisés à présenter leur mémoire de recherche.

- Faculté des sciences économiques
- [www.unine.ch/seco](http://www.unine.ch/seco)

**Dissertation (5ZZ2001)**